



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 10 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : **53**
Présents : **42**
Excusés : **11**

Date convocation : **1^{er} décembre 2025**
Date affichage : **17 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, PANNAUX J, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MIRAT I, BREMOND G, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC, VADANT M.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, HENGY S, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, KOEHREN N, HENRIOD G (LOGEROT B), PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, LOLLIOT JP, LAGALICE C.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAUCHEFOIN G, GUERRIN B.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : DAMY Olivier

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



Délibération n° 10122025-4cs

ID : 039-253900633-20251210-10122025_4CS-DE

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical, et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, de postes permanent du personnel titulaire et contractuel du SICTOM de la zone de Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition,

Dans le cadre de recrutement, le Président **PROPOSE** :

- La transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet en adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- La transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- La transformation de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 14.5 heures en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 28.72 heures annualisées :
 - o le temps de travail sera défini en fonction de la période de travail (17.5 heures hebdomadaire en période d'hiver et 34 heures hebdomadaire en période d'été)
- La transformation de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 34.32 heures en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 8 heures annualisées
 - o le temps de travail sera défini en fonction de la période de travail (7 heures hebdomadaire en période d'hiver et 8,75 heures hebdomadaire en période d'été)
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 14.5 heures
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 34.32 heures
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- **CREE** six postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 28.72 heures annualisées
- **CREE** un poste d'adjoint technique à temps non complet de 8 heures annualisée

Fait à Brevans,
Le 10 décembre 2025

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20251210-10122025_4CS-DE

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Titulaire	Postes pourvus par			Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Titulaire	CDI	CDD	Postes pourvus par	Postes vacants
								Besoins	CDI	CDD								
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	Direction	A	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	Adjoint administratif	C	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2					2	2	2	2	2	2	2	0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
Technique	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2					2	2	2	2	2	2	2	0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1					1	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique	C	7 heures	1	0,2	0					1	0,2	0	0	0	0	0	1
	Adjoint technique	C	35 heures	4	4	0					4	4	4	4	4	4	4	0
	Adjoint technique	C	8 heures								1	0,23	1	1	1	1	1	0
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0					1	0,6	1	1	1	1	1	1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0					2	0,8	2	0,8	2	0,8	2	2
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0,98	1					1	0,98	1	1	0,98	1	1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	25	25	23					12	6	5	+6,-1	30	30	28	13
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1					1	-1	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	28,72 heures	0	0,00						1	+1	1	0,82	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	14,5 heures	1	0,41	1					1	-1	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	19h50 heures	1	0,56	1					1	1	1	0,56	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0,91	1					1	1	1	0,91	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31 heures	1	0,89	1					1	1	1	0,89	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	19	19	19					3	1	15	-2	17	17	17	3
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1					1	1	1	0,62	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1					1	1	1	0,87	1	1	1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1					1	-1	0	0	0	0	0	0
	Agent de maîtrise	C	35 heures	5	5	5					5	-1	4	4	4	4	4	0
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3					3	3	3	3	3	3	3	0
	Technicien	B	35 heures	3	3	3					1	1	2	1	1	1	2	0
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	0
	TOTAL			84,00	79,76	78		35	9	34	0		84,00	79,48	78	31	11	36

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20251210-10122025_4CS-DE



4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires
2 postes vacants permanents non pourvus

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-253900633-20251210-10122025_4CS-DE

SICTOM de la Zone de DOLE
22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53
e-mail : contact@sictomdole.fr – Site : www.sictomdole.org